

Des juristes à la rescousse du corpus juridique

OMER WANYIYON AVALLA PROMU DG AU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Une prime à la fidélité et à

P.07

la compétence

A la faveur du conseil des ministres en date de ce mercredi 07 février 2024 et sur proposition du Ministre du Travail et de la fonction publique, Omer Wanyiyon Charles AVALLA est nommé Directeur général du renforcement de capacités et de l'employabilité au Ministère du travail et de la fonction publique. Pour les observateurs, cette nomination est une promotion pour le nouveau DG.



DÉCÈS DE PAULIN HOUNTONDJI

Les ministres KARIMOU, CHABI et LADEKAN YAYI rendent hommage à l'émérite professeur

P.11



CAN CÔTE D'IVOIRE

P.09

Le Nigéria et la Côte d'Ivoire en finale



TOURNÉE CINÉMATOGRAPHIQUE DU PRINTEMPS CHINOIS 2024

P.09

Ganvié, une étape à ne pas rater



ECC/ APRÈS QUELQUES SEMAINES DE MALADIE

Le Rev Pasteur Bennett ADEOGUN entre reconnaissance et prières

Le Rev Pasteur Bennett ADEOGUN, chef mondial de l'Eglise du Christianisme Céleste (ECC) a adressé ce mardi 06 février 2024 sur les antennes de la radio Alléluia FM, un message de remerciement à l'endroit du monde entier pour les prières qui lui ont été faites et dédiées pendant l'épreuve de sa maladie. Ce fut d'intenses moments d'émotions et de prières pour les fidèles de l'ECC, les auditeurs ainsi que de gratitude envers Dieu.

Le Rev Pasteur Bennett ADEOGUN entre gratitude et prières. Le n°1 de l'ECC a retrouvé sa voix. Alléluia! Alléluia! Alléluia!

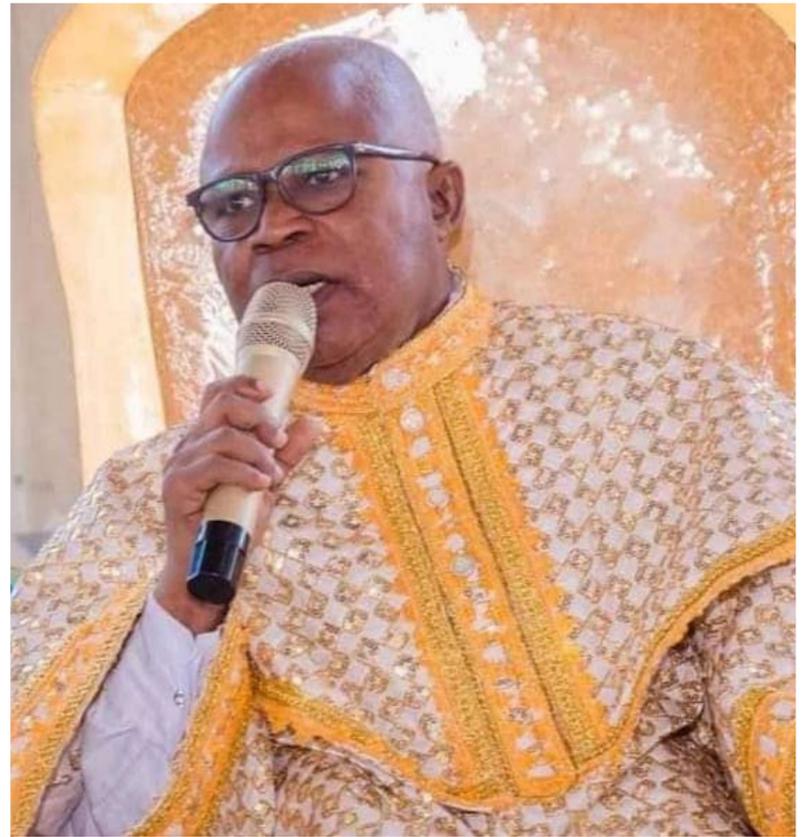
Après donc quelques semaines, il a tenu à remercier et saluer tous ceux qui, par leurs prières, ont intercédé pour lui auprès de Dieu.

«...Je salue tout le monde au nom de Jesus-Christ. C'est moi le Rev Pasteur Bennett ADEOGUN qui vous parle ce soir mardi 06 février 2024. Ce qui est dit par le passé, n'est pas juste et Dieu n'a pas voulu que cela se passe ainsi. Je passe par ce canal pour saluer et remercier tout le monde. Que ce soient les musulmans, les protestants, les catholiques... toutes les religions pour leurs prières et bonnes intentions à mon endroit. Car surtout Dieu a exaucé nos prières et me gratifiant encore de la vie. Que son nom en soit loué. J'ai vu et constaté l'impact de leurs prières. C'est pourquoi ce soir, j'ai décidé de vous remercier directement par ma voix. Que ce soit à Porto-Novo, Cotonou, France...etc tout le monde entier a prié pour moi et Dieu a exaucé nos prières.

Que Dieu nous protège et je remercie l'ECC. Dieu exauce nos prières et protège notre église contre les ennemis. Que notre église connaisse la paix, la longévité...», a lancé le Rev Pasteur, chef mondial de l'ECC.

Par ailleurs, il a adressé sa gratitude au Rev Pasteur Emmanuel OS-CHOFFA pour son soutien spontané.

«...Je remercie le Rev Pasteur Emmanuel Oschoffa pour tout car dès qu'il appris ma maladie, il a effectué le déplacement depuis le Nigeria pour Porto-Novo. Il ne m'a pas vu. Il est revenu à nouveau. Que Dieu le bénisse et bénisse tous les dirigeants de notre Église au Nigéria...», a mentionné le chef mondial. Pour finir, il a prié pour son Eglise et invité les uns et les autres à poursuivre les prières.



«...Je prie pour beaucoup d'élévation pour notre Église. Après 2023, le pèlerinage Semé 2024 sera également une réussite. Je remercie les groupes de prières, les paroisses, les

associations des mamans, les chorales... Continuons dans la prière. On a toujours besoin de vos prières...», a lancé le Rev Pasteur.

D. R.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Bénin dans le top 10 africain, selon Transparency International

Le 30 janvier 2024, Transparency International a publié l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2023, classant 180 pays et territoires selon leur niveau perçu de corruption dans le secteur public. Le Bénin se positionne au 70e rang mondial, faisant ainsi partie du top 10 africain. Avec un score de 43/100, le pays demeure stable par rapport à l'année précédente.

Sur le continent africain, le Bénin se classe 8e, derrière des pays tels que les Seychelles, le Cap-Vert, le Botswana, et le Rwanda. Cette position reflète les défis persistants en matière de lutte contre la corruption dans la région. Par ailleurs, la moyenne mondiale demeure basse, soulignant l'ampleur des problèmes de corruption à l'échelle internationale. Les pays en tête du classement, tels que le Da-

nemark, la Finlande et la Nouvelle-Zélande, illustrent l'importance du bon fonctionnement des systèmes judiciaires dans la lutte contre la corruption. À l'autre extrémité, des pays en proie à des crises prolongées occupent les dernières places, mettant en évidence le lien entre conflits armés et corruption. Il est également crucial de noter les changements significatifs observés dans les scores de certains

pays au fil des années. Tandis que certains ont vu leur score chuter, d'autres ont amélioré leur position, reflétant ainsi l'évolution de la situation de la corruption à l'échelle mondiale.

Cette publication de Transparency International met en lumière l'importance continue de la lutte contre la corruption, soulignant à la fois les progrès et les défis persistants à travers le monde.

Précieux AGUETON (SE)

L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lemblemedujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin

Email: lemblemedujour@gmail.com

Tel: +229 98904640

PRODUCTION :

Ets EMERIC PRODUCTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION:

Emeric Joël ALLAGBE

Tél. : +229 98904640

CONTACTS SECRETARIAT:

Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

REDACTION

Emeric Joël ALLAGBE

Aimé HOUENOU

Eric OBINTI

PHOTOS:

Benoît Koffi

MAQUETTE ET GRAPHISME:

G. A. DANSOU

ACTUALITÉS NATIONALES ET RÉGIONALES

Patrice TALON face à la presse ce jour

Le Président de la République du Bénin, Monsieur Patrice TALON, se prépare à rencontrer la presse le jeudi 8 février 2024. Cette conférence de presse, qui pourrait réunir des journalistes nationaux et internationaux, sera l'occasion pour le Chef de l'État béninois de discuter de l'actualité tant nationale que régionale.

Cette initiative marque l'importance accordée par le Président TALON à la transparence et à l'ouverture envers les médias. En effet, cette rencontre permettra aux journalistes de poser des questions directement au Président et d'obtenir des réponses claires sur les sujets qui préoccupent le pays.

Au cours de cette conférence de presse, Patrice TALON abordera certainement les questions politiques, économiques et sociales qui se posent actuellement au Bénin. Il est également probable qu'il discute des

défis régionaux et des initiatives prises par son gouvernement pour y faire face. La situation au Sénégal ne sera pas du reste.

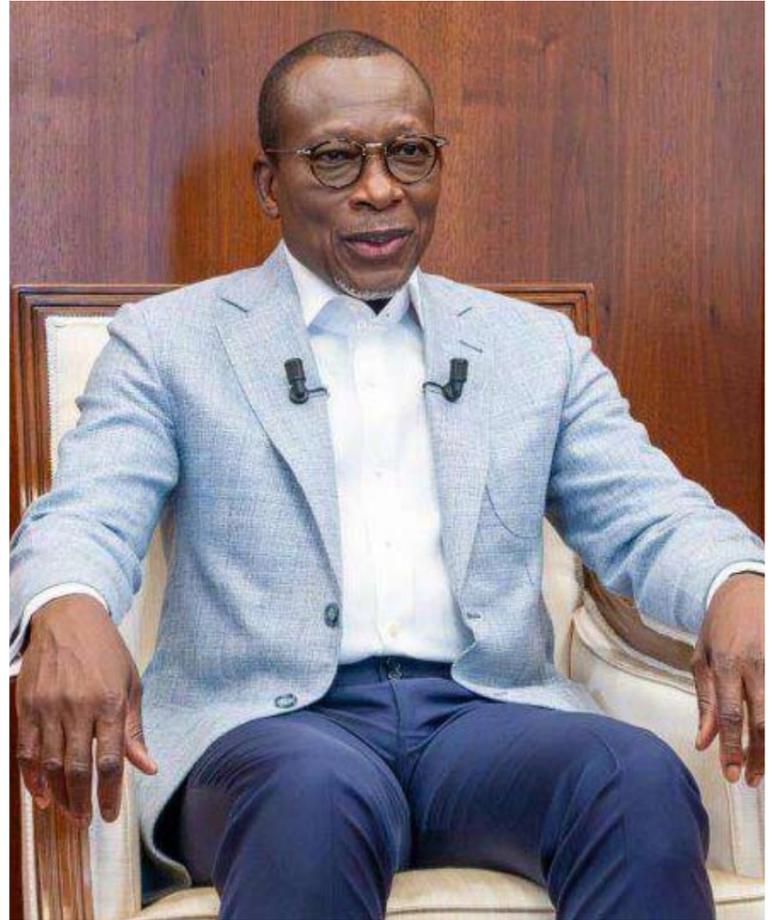
Cette rencontre avec la presse sera également l'occasion pour le Président Patrice TALON de mettre en avant les réalisations de son administration et de présenter les projets futurs pour le développement du pays. Il pourra ainsi partager sa vision pour l'avenir du Bénin et répondre aux interrogations des journalistes.

En effet, la tenue de cette conférence de presse dé-

montre la volonté du Chef de l'État de maintenir un dialogue ouvert avec les médias et de garantir la liberté de la presse dans au Bénin. Cela permettra également de renforcer la confiance entre le gouvernement et les citoyens, en favorisant une meilleure compréhension des politiques et des actions entreprises par l'administration.

Les attentes sont donc grandes pour cette rencontre avec la presse, qui sera un moment clé pour le Président de la République et pour le Bénin.

David DOLTAIRE (SE)



MARCHÉS MODERNES À COTONOU

Bientôt l'ouverture de 9 marchés

Les neuf (09) marchés de la ville de Cotonou construits dans le cadre du PAG seront ouverts sous peu. Il s'agit du Pk3, Tokplégbé, Aïdjèdo, Gbégamey, Mèntonin, Wologuèdè, Cadjèhoun, Midombo et Sainte Trinité

Les travaux d'ameublement sont en cours et les premiers essais sont très concluants.

D'un coût global de 32 milliards de F CFA, ces marchés modernes construits dans le respect des standards internationaux viennent soulager la peine des femmes des marchés en leur permettant de mener

leurs activités économiques dans un cadre plus aéré et sécurisé.

Par leurs charpentes essentiellement métalliques et leur architecture de hall et d'échelle, de type R+1 pour la plupart et d'autres de plain-pied, comportent des places plus confortables que les marchés existants avec des capacités d'accueil doublées et de nombreux avantages et commodités à savoir: une meilleure gestion des déchets, des toilettes hygiéniques en nombre suffisant, propres et dotées de lavabos, des salles polyvalentes pour les réunions, des infirmeries, des garderies, etc...

D. R.



CONSTRUCTION DES MARCHÉS URBAINS À COTONOU, MARCHÉ GBÉGAMEY



REQUÊTES À LA COUR CONSTITUTIONNELLE ET PRÉSENCE DANS LES DÉBATS JURIDIQUES

Des juristes à la rescousse du corpus juridique

En l'espace de 10 jours, l'actualité juridique a été marquée par les deux requêtes formulées par des juristes à la Cour constitutionnelle d'un côté et de l'autre, les éclairages d'anciens présidents de la Cour constitutionnelle sur la révision de la constitution. Tout laisse à croire que ces praticiens du droit ne veulent plus être des spectateurs joyeux face au syndrome de la relecture de certains éléments du corpus juridique qui sévit depuis quelques années. De ce fait, ils apparaissent comme des gardiens du corpus juridique barrant la route aux dérapages des politiques qui échappent parfois au tamis de la Cour constitutionnelle.

Dans notre pays depuis quelques années, en tout cas, sous la Rupture, il est de notoriété publique de constater que des députés

soient appelés à retoucher les textes qu'ils ont voté eux mêmes et qui cependant, miraculeusement, passent par le contrôle de constitutionnalité. Les exemples et cas sont légion. Le dernier qui fait l'actualité est la récente décision de la Cour constitutionnelle sur la relecture du code électoral suite au recours d'un citoyen alors même que ce code électoral est passé sous le contrôle de constitutionnalité qui devrait être un tamis.

Au cours des débats sur l'opportunité de la révision de la constitution et ou du code électoral, l'absence de l'éclairage des juristes et leur mutisme sur des questions d'intérêt général sont mal perçus dans l'opinion publique. Ainsi ces praticiens du droit sont pointés du doigt comme des complices de cette impasse, eux dont l'éclairage,

l'expertise et l'expérience devraient peser dans le corpus juridique.

Écrire son nom dans l'histoire

À défaut d'être associés en amont dans le processus devant conduire au vote des lois au Parlement ou dans la prise des décisions, arrêtés et autres actes par l'Éxecurif, ces praticiens du droit ont tout intérêt à se mettre dans la danse. C'est pourquoi à leur niveau, on note un regain, une sorte d'activisme spontané pour parer au plus pressé et éviter le pire. En fait, c'est ordinaire qu'un citoyen lambda saisisse la Cour pour un recours contre tel ou tel acte. Mais c'est moins ordinaire que ça soit des praticiens du droit qui le font même s'ils en ont la possibilité que leur confère leur droit de citoyen.

Récemment, la Cour consti-



tionnelle a reçu à son secrétariat deux recours provenant des juristes. Le premier porte sur l'irrecevabilité de la proposition de loi portant révision de la Constitution initiée par le député Assan SEIBOU tandis que le deuxième concerne le décret portant création des ministres conseillers. Pour tout analyste averti, ce n'est pas anodin puisque ces requêtes portent la signature des praticiens du droit et donc sont motivées

et rédigées dans le fond ou dans la forme dans les règles de l'art afin de donner du fil à retordre à la Cour des sept sages. Dans le débat sur la révision de la constitution, il y a eu l'éclairage des hauts juristes et parfois anciens présidents de la Cour constitutionnelle.

Vivement que cela participe à la qualité des débats et par ricochet à la qualité du corpus juridique.

E. J. A.

LAZARE SÈHOUETO AU SUJET DE LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

« Le vrai pays se préoccupe d'autres problèmes »



Il n'est plus à présenter. Homme politique, ancien ministre, député à l'Assemblée nationale, membre du bureau politique de l'Union Progressiste le Renouveau, Lazare Sèhouéto sort de son silence. Face au sujet qui défraie actuellement la chronique, l'élus du peuple reste impassible. En se basant sur une anecdote qui date de vingt ans, il demande aux uns et aux autres de calmer le jeu.

Sur un forum politique, Lazare Sèhouéto s'est lâché. « ...Le temps passe, mais les hommes se ressemblent. Ils ne gagnent pas toujours en sagesse, hélas ! Comme en 2004, t'en souviens-tu ? J'étais au gouvernement. A l'une de nos grandes réunions au Palais des Sports à Kouhounou, les

camarades m'avaient interpellé sur le projet de révision de la Constitution. J'avais répondu à peu près ceci : C'est pour résoudre quels problèmes ? Quelle est la pertinence du ou des problèmes ? En quoi la non résolution (ici et maintenant) desdits problèmes compromet le bon fonctionnement du système politique ou le développement du pays ? Je me pose les mêmes questions aujourd'hui ». Ces propos pleins de profondeur renseignent à la fois sur l'exaspération et la retenue dont fait montre ce député qui refuse de se laisser emballer par cette actualité. Alors que le sujet fait le chou gras des discussions politiques en ce moment, l'ancien ministre préfère occuper son temps et son esprit à des considérations constructives. Com-

me pour enfoncer le clou, Lazare Sèhouéto fait une invite à ses compatriotes. « Le temps passe. Je ne sais pas si je deviens plus sage en me posant les mêmes questions. Mais une chose est certaine : l'atmosphère est suffisamment polluée et le vrai pays se préoccupe en ce moment d'autres problèmes que de révision de la constitution. Il me paraît plus sage d'en tenir compte ».

Aux frileux qui sont dans tous leurs états du fait de ce projet, le député leur recommande de ne pas se laisser emballer par une préoccupation qui n'est pas partagée par l'immense majorité des Béninois. Certes, c'est un sujet important. Mais ce n'est pas pour autant qu'il faut en faire une question de vie ou de mort.

D. R.

MOBILISATION DE 750 MILLIONS DE DOLLARS US

Le Bénin a la confiance des investisseurs de New York et de Londres

Le 6 février 2024, le Bénin a franchi une étape historique en émettant avec succès sa première obligation internationale libellée en dollars US, mobilisant ainsi 750 millions de dollars sur une maturité de 14 ans.

Cette émission positionne le Bénin comme le troisième meilleur crédit d'Afrique en dollar US, après le Maroc et l'Afrique du Sud.

Pendant trois jours de prospection avec plus de 150 investisseurs internationaux

à Londres et à New York, l'attractivité du Bénin a suscité un intérêt considérable auprès de plus de 200 investisseurs.

Le livre d'ordres a atteint un pic de 5 milliards de dollars, reflétant un engouement sans précédent pour les obligations béninoises sur les marchés internationaux. Cette opération a permis d'obtenir des conditions avantageuses, avec un rendement à l'émission comprimé de 50 points de base grâce à l'intérêt marqué des investisseurs.

Les fonds levés couvriront une grande partie des besoins de financement de l'année 2024, tout en préservant la qualité du portefeuille de dette publique du pays.

L'obligation, d'une maturité de 14 ans, offre un coupon en dollars de 7,96%, équivalent à un coupon euro de 6,50% à la date de l'émission. Cette émission marque une nouvelle ère dans le finan-

cement du Bénin sur les marchés internationaux, ouvrant la voie à de futures opportunités de financement et renforçant sa position sur la scène financière mondiale.

S. E.



GOUVERNEMENT
DE LA RÉPUBLIQUE
DU BÉNIN

Communiqué de presse

6 février 2024

Le Bénin émet avec succès sa première obligation internationale libellée en dollar US, et mobilise 750 millions de dollars sur une maturité de 14 ans.

Le rendement de l'émission, conclue le 6 février 2024, fait du Bénin le troisième meilleur crédit d'Afrique en dollar US, derrière le Maroc et l'Afrique du Sud. Il s'agit de la première émission de l'histoire du Bénin sur le segment en dollar du marché obligataire international, pour un montant de 750 millions de dollars, avec une échéance finale en 2038. Cette opération marque une nouvelle étape dans la stratégie de financement du Bénin, contribuant à l'élargissement de la base investisseurs du pays. Les fonds mobilisés serviront au financement de projets à fort impact de développement du Programme d'Actions du Gouvernement, entré dans sa deuxième phase depuis 2021.

Cette opération inédite pour le Bénin fait suite à trois jours de marketing à Londres et à New York entre le 1^{er} et le 5 février, pendant lesquels une délégation de la République du Bénin a pu rencontrer plus de 150 investisseurs internationaux. Le fort intérêt suscité par cette opération inaugurale en dollar s'est traduit par une demande considérable, avec la participation de plus de 200 investisseurs internationaux. Grâce à cette opportunité en dollar, plusieurs dizaines d'investisseurs américains participent à une émission internationale béninoise pour la première fois. Le livre d'ordres a atteint un pic de 5 milliards de dollars dans la journée, soit une souscription 10 fois supérieure au montant initialement annoncé au marché. Il s'agit du plus fort taux de souscription jamais atteint par le Bénin sur les marchés internationaux de capitaux. L'intérêt manifesté par les investisseurs a permis de compresser le rendement à l'émission de 50 points de base au cours de la journée d'émission. Les Autorités se félicitent de la grande qualité du livre d'ordres, où les plus grands gestionnaires d'actifs du monde sont représentés.

Les fonds mobilisés permettent au Bénin de couvrir une grande partie du besoin de financement pour l'année 2024, tout en préservant la qualité du portefeuille de dette publique du pays. Le nouvel instrument, d'une maturité longue de 14 ans, affiche un coupon en dollars de 7,96%, correspondant à un coupon équivalent euro de 6,50% à la date de l'émission.

BÉNIN / CRIET

Deux cadres de la SIRAT risquent une lourde peine de prison pour passation frauduleuse des marchés publics

Dans une affaire de fraudes dans la passation des marchés publics à la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire du Bénin (SIRAT), deux cadres de l'entreprise et une autre personne ont été placés en détention provisoire depuis le 24 août 2023.

Le ministère public a fait ses réquisitions ce lundi 05 février 2024 à la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET)

concernant cette affaire.

Les trois accusés sont poursuivis pour des faits d'abus de fonction et de complicité d'abus de fonction. Selon la justice, ils sont accusés d'avoir commis des fraudes dans l'attribution des marchés publics au sein de la SIRAT. Le ministère public a ainsi demandé à la Cour de condamner les deux prévenus responsables de la gestion des marchés publics à une peine de 10 ans de prison ferme.

Quant au troisième accusé, il risque une peine de 5 ans de prison ferme pour complicité d'abus de fonction. La défense des accusés affirme qu'aucun fait reproché ne peut être prouvé dans ce dossier. Les avocats des prévenus ont plaidé pour la relaxe pure et simple de leurs clients.

Le verdict du procès est attendu pour le lundi 1er mars 2024, selon les informations rapportées par des médias locaux.

Cette affaire de passation frauduleuse des marchés publics à la SIRAT met en évidence la volonté des autorités béninoises de lutter contre la corruption et les infractions économiques.

Retenons que la CRIET, en tant qu'instance spécialisée dans la répression de ce type d'infractions, joue un rôle crucial dans le maintien de l'intégrité et de l'éthique dans les affaires publiques.

Roger DEDOME (Source extérieure)

APPARTEMENT MEUBLÉ À PORTO-NOVO

Vous recherchez un appartement meublé communément appelé « Guest House » ?

Pour les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

Une seule adresse : FENOU Guest House à Porto-Novo, dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié.

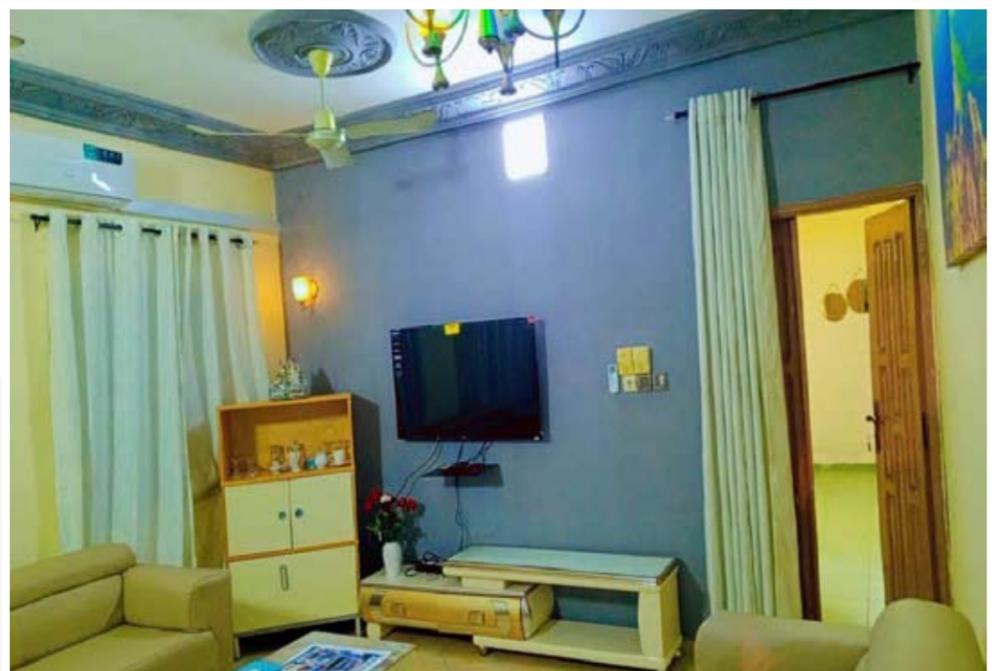
**Renseignements et réservations
au +229 98904640 / 55499999 / 55500707**



**GUEST HOUSE
FENOU**

Appartements & Chambres meublés

📞 98 90 46 40



ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.

Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640

TOURNÉE CINÉMATOGRAPHIQUE DU PRINTEMPS CHINOIS 2024

Ganvié, une étape à ne pas rater

La célébration du nouvel an chinois marquée par les projections des films se poursuit. Avec l'étape de la cité lacustre de Ganvié ce mercredi 7 Février 2024, la tournée cinématographique reprend de plus belle. Cette expérience de Ganvié a commencé depuis plus de trois ans.

Ce mercredi 7 et le Jeudi 8 Février 2024, c'est la cité lacustre de Ganvié et la ville de Savalou dans le département des Collines qui recevront le dispositif de projections des films chinois. L'étape de Ganvié est très attendue parce qu'elle offrira des spécificités. Cela permettra aux participants de faire une découverte spéciale, a promis Claude Balogoun, promoteur culturel et membre du comité d'organisation de cette fête.

Parlant de cette étape de Ganvié et comme pour inviter les populations à participer massivement à ces moments de distraction, il

déclare : «Vous allez voir comment un écran de 9m sur 4m se reflète dans l'eau dans la nuit, avec le public qui s'installe dans les barques pour regarder, c'est très beau, c'est très intéressant».

Ce jeudi 8 Février 2024 donc le rendez vous est pris pour Ganvié au niveau de l'embarcadère, et au même moment à Savalou dans la cour du roi et à Zongo.

Pour rappel, selon la règle, le même film qui est projeté à Ganvié ce jour sera le même qui sera reçu sur les écrans à Savalou. Des lots de Tee-shirts, casquettes et autres sont distribués à la fin des projections après des jeux question-Reponses. Les amateurs du cinéma et amoureux de la culture chinoise et des films Kung fun et Karaté et toute la population en générale béninoise sont invités de faire le déplacement de ces lieux de projection pour se délecter des beaux spectacles qu'offre cet événement.

Éric OBINTI



| DATE | FILM | LIEU |
|-----------------------|--------------------------------|--|
| SAMEDI . 03/02/2024 | MULAN | COTONOU1 (HLAZOUNTO) PARAKOU1 (MARCHÉ TCHAKITIBAM) COTONOU2 (FIDJR CENTRE) |
| DIMANCHE . 04/02/2024 | KUNG FU KILLER | PARAKOU2 (EPP NIMA) PORTO-NOVO1 (IER ARROND) |
| LUNDI . 05/02/2024 | GUERRE FROIDE I | SAVÈ1 (MARCHÉ ADIDO GBAWODJÓ) PORTO-NOVO2 (DJÉGAN-DAHO) OUÈSSÉ (TERRAIN DE FOOT EPP OUÈSSÉ CENTRE) |
| MARDI . 06/02/2024 | L'OGRESSE D'OS BLANC | GANVIÉ 1 (EMBARCADÈRE) SAVALOU 1 (COUR DU PALAIS ROYAL) |
| MERCREDI . 07/02/2024 | TAI CHI HÉROS | GANVIÉ 2 (MARCHÉ FLOTTANT) SAVALOU 2 (ZONGO) |
| JEUDI . 08/02/2024 | TAI CHI ZÉRO | TORI-BOSSITO1 (PLACE PUBLIQUE KETESSA) COVÈ1 (NAOGON) |
| VENREDI . 09/02/2024 | PARADOX | TORI-BOSSITO2 (TERRAIN D'AZONGO) COVÈ2 (SOLI VILLAGE AGA) |
| SAMEDI . 10/02/2024 | 4-私人订制-法 | COMÈ1 (COMÈ CENTRE) ZOGBODOMEY (EPP DOVOGON) |
| DIMANCHE . 11/02/2024 | DÉTECTIVE CHINATOWN | COMÈ2 (OUMAKO) ZOGBODOMEY (EPP DOVOGON) |
| LUNDI . 12/02/2024 | GUERRE FROIDE II | SÈ (SÈ CENTRE) COLLI (CARREFOUR VILLAGE GANDOMEY) |
| MAERDI . 13/02/2024 | JEUNE INSPECTEUR DI DRAGON-ROI | SÈ (HONHQUE) HINVI (PLACE PUBLIQUE) |
| MERCREDI . 14/02/2024 | UN TEMPS POUR LES CONSÉQUENCES | ATHIÈMÈ (ATHIÈME CENTRE) ATTOGON |
| JEUDI . 15/02/2024 | PERDU À HONGKONG | ATHIÈMÈ (ADOHOUN) |
| VENREDI . 16/02/2024 | ONDE DE CHOC | ALLADA (AWOUNDJAMÈ CHEZ DÉTÈ) |

Gangan P StarTimes COMÉDIE REUSSIR O N G

NOMMÉ DG AU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Omer Wanyiyon Charles AVALLA : Prime à la fidélité et à la compétence

À la faveur du conseil des ministres en date de ce mercredi 07 février 2024 et sur proposition du Ministre du Travail et de la fonction publique, Omer Wanyiyon Charles AVALLA est nommé Directeur général du renforcement de capacités et de l'employabilité au Ministère du travail et de la fonction publique.

Pour les observateurs,

cette nomination est une promotion pour le nouveau DG. Ancien député du Bloc Républicain (BR), Omer Wanyiyon Charles AVALLA a tout le temps marqué les cœurs à travers sa fidélité politique au BR qu'il travaille à enraciner dans la 19 eme circonscription électorale. De plus, il est un cadre chevronné et dévoué à la tâche.

D. R.



AGENCES DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL DANS LES AIRES SOCIOCULTURELLES

La mission et les attributions expliquées

Le ministre Jean-Michel Abimbola était ce mardi face à la presse pour expliquer les tenants et les aboutissants des Agences chargées de la sauvegarde du patrimoine culturel dans différentes aires socioculturelles, créées à l'issue du Conseil des Ministres du 31 janvier 2024.

C'est dans la dynamique de la réappropriation culturelle en cours au Bénin pour, entre autres, promouvoir la cohésion sociale et le dialogue interreligieux et mettre l'exception culturelle au service du développement touristique, que le Gouvernement a décidé de la création de ces quatre agences chargées de la sauvegarde du patrimoine culturel dans certaines aires socioculturelles.

Il s'agit de :

- l'Agence de sauvegarde de la culture Adja-Tado ;
- l'Agence de sauvegarde de la culture Yoruba ;
- l'Agence de sauvegarde de la culture du Grand Borgou et ;

– l'Agence de sauvegarde de la culture des Montagnes.

Constituées sous la forme d'établissement public à caractère social et scientifique, ces Agences ont pour mission principale d'élaborer des plans de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et d'assurer leur mise en œuvre dans la perspective d'améliorer leur contribution au développement socioéconomique du pays.

À cet effet, elles sont chargées entre autres de « soutenir l'identification et l'inventaire des éléments du Patrimoine culturel immatériel (PCI) dans leur aire culturelle de compé-

tence et qui offrent des avantages pour le développement touristique ; de veiller à leur sauvegarde et à leur mise en valeur ; d'œuvrer à l'appropriation et au développement du patrimoine culturel immatériel auprès des jeunes, et notamment en milieux éducatifs ; de contribuer à la mise en œuvre des actions dans le cadre de l'élaboration des dossiers d'inscription des biens du patrimoine culturel immatériel sur la liste du patrimoine de l'humanité ; et de promouvoir des actions de sauvegarde favorisant l'harmonie et la cohésion sociales, le respect de la coexistence, de la tolérance religieuse et des pratiques coutumières conformes aux



lois et réglementations en vigueur ».

De façon spécifique, les quatre Agences chacune dans son espace socioculturel, s'occupera des éléments constitutifs de son patrimoine culturel immatériel à savoir les représentations, traditions et expressions orales, y compris la langue, ainsi que les espaces, artefacts et objets associés ; les arts de spectacle ; les pratiques sociales ; et des connaissances se rapportant à la nature et à l'univers ainsi que ceux liés à l'artisanat traditionnel. Il importe de préciser qu'elles ne disposent pas de territoires physiques de compétence mais couvrent plutôt des espaces socioculturels.

Sur la base des orientations du Gouvernement, en liaison avec les communautés, groupes et/ou individus, chacune de ces Agences travaillera sur ces plans de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel immatériel et améliorer sa contribution à l'économie touristique.

C'est pourquoi, rassure le Ministre ABIMBOLA, l'Exécutif a décidé de doter chacune d'elles d'un conseil scientifique, de trois spécialistes de l'aire socioculturelle; d'une personne ressource spécialiste du patrimoine culturel immatériel et d'un représentant de l'Agence de sauvegarde de la culture concernée.

D. R.



RÉUNION ANNUELLE COURS CONSTITUTIONNELLES FRANCOPHONES

Dandi GNAMOU représente le Bénin à Tirana, en Albanie

La Cour constitutionnelle du Bénin était bien représentée lors de la réunion annuelle de l'Association des Cours constitutionnelles francophones (ACCF) à Tirana, en Albanie. La conseillère, professeure Dandi GNAMOU a participé aux discussions, qui ont eu lieu les 1er et 2 février derniers. Pendant ces deux jours, les participants ont examiné et approuvé le projet de procès-verbal de la réunion précédente à Lausanne en juin 2023. Ils ont également

évalué les activités récentes de l'ACCF, notamment les événements organisés en novembre dernier dans le cadre des réseaux institutionnels de la Francophonie, ainsi que l'envoi des actes du congrès aux Cours constitutionnelles membres. Les discussions ont également porté sur les principes éthiques du juge constitutionnel, la recherche de sources de financement alternatives aux cotisations, et les préparatifs de la conférence des chefs d'institutions prévue en mai

2024. Une belle participation pour l'universitaire béninoise conseillère à la Cour Constitutionnelle qui y a porté la

voix du Bénin, reconnu pour être l'un des pays les plus enviés et conservateur avec une constitution compte au

nombre de celles qui battent des records de longévité en Afrique.

S.E



CAN CÔTE D'IVOIRE 2024

Le Nigéria et la Côte d'Ivoire en finale

Dans le cadre des demi-finales de la 34ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations, le Nigeria est le premier pays qualifié suivi de la Côte d'Ivoire.

Pas de nouveau miracle pour Romwen Williams. Les Bafana Bafana et leur dernier

repart échouent lors des épreuves fatidiques des tirs au but face au Nigeria (4-2). Après un nul de 1 partout dans le temps réglementaire et les prolongations, les Super Eagles sont les premiers à se hisser en finale de la 34ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations 11 ans après avoir joué la finale en

2013. Ils disputeront la finale de leur histoire face à la Côte d'Ivoire.

Dans la deuxième demi-finale de la soirée, la Côte d'Ivoire se qualifie en finale après une première mi-temps serrée entre les deux équipes 0-0. C'est au retour des vestiaires que les occasions se multiplient en faveur du pays hôte grâce à un but de Haller sur un centre de Max Gradel à la 65ème minute. 1-0, c'est sur ce score que le juge central met un terme à la rencontre, malgré l'effort des Léopards d'égaliser le but. La Côte d'Ivoire sort la RDC et retrouvera le Nigeria en finale le dimanche 11 février.

Aimé HOUENOU



TENSION POLITIQUE AU SÉNÉGAL

Arrestation d'un député de l'opposition

Au Sénégal, la crise politique qui a émergé après l'annonce du report de l'élection présidentielle continue de faire des vagues. À cet effet, le député Guy Marius SAGNA, membre de l'opposition, a été arrêté par la Police aux Parcelles Assainies, peu de temps après l'interpellation d'Abass FALL. Les deux députés, accompagnés de militants de l'ex-Pastef, avaient prévu de tenir un rassemblement dans cette région en

vue de lancer la campagne électorale de la Coalition Diomaye Président, malgré le report de l'élection présidentielle, qui a été validé la veille au parlement.

Les tensions politiques sont montées d'un cran lorsque Guy Marius SAGNA a été appréhendé par des membres de la Brigade d'Intervention Polyvalente (BIP) lors de ce rassemblement prévu. Cette arrestation soulève des questions sur les limites

de la liberté d'expression et de rassemblement dans le contexte politique actuel au Sénégal.

La situation politique demeure tendue, et ces arrestations récentes ne font qu'accentuer les divisions au sein du pays. Les partisans de l'opposition dénoncent des mesures répressives de la part du gouvernement, affirmant que ces arrestations visent à étouffer l'opposition et à restreindre la liberté d'expression.

Cette série d'arrestations soulève des préoccupations quant à la stabilité politique du Sénégal et suscite des inquiétudes quant à l'avenir du processus électoral dans le pays. Les observateurs internationaux appellent à la retenue et à un dialogue constructif entre les différentes factions politiques afin de garantir des élections libres et équitables, dans le respect des droits démocratiques de tous les citoyens sénégalais.

Précieux AGUETON (SE)



SÉNÉGAL

Le Ministre Abdou Latif COULIBALY, maintient sa démission malgré les pressions

Le Ministre Secrétaire Général du Gouvernement, Abdou Latif COULIBALY, a récemment annoncé sa démission. Une décision qui survient peu après le report indéfini de l'élection présidentielle prévue pour le 25 février 2024, déclarée par le Président Macky SALL.

Malgré les appels du Président Macky SALL et d'autres responsables de la mouvance présidentielle pour qu'il revienne sur sa décision, Abdou Latif COULIBALY a maintenu sa position. Des sources fiables révèlent que des pressions de toutes parts ont été exercées sur lui afin de le faire revenir sur

sa démission, mais il est resté inflexible.

«Je ne reviens pas sur ma décision», a-t-il affirmé catégoriquement, défiant ainsi les tentatives de persuasion de la part du Chef de l'État sénégalais et d'autres autorités.

Cette situation soulève des questions sur les motifs de sa démission et suscite des spéculations quant à ses prochaines actions.

L'avenir politique d'Abdou Latif COULIBALY demeure incertain, alors que son refus de se plier aux pressions envoie un signal fort quant à sa détermination.

David D.

CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 7 FÉVRIER 2024

Les nominations et les grandes décisions

Le conseil des ministres en sa séance hebdomadaire s'est réuni ce mercredi 7 février 2024. Plusieurs nominations ont été prononcées au ministère du Travail et de la Fonction Publique. Il s'agit de:

■ Inspecteur général des Services et Emplois publics:
Monsieur Norbert Boccace KANHONON

■ Secrétaire général du ministère:
Monsieur Germain Nounagnon ALOKPO

■ Secrétaire général adjoint du ministère:
Madame Léa A. Estelle HONFO AKPOVO

■ Conseiller technique à la Protection sociale:

Monsieur Aboubacar ALASSANE

■ Directeur général du Travail:
Monsieur Edgard DAHOUI

■ Directeur général du Renforcement des Capacités et de l'Employabilité:
Monsieur Omer Wanyiyon Charles AVALLA

■ Directeur départemental du Travail et de la Fonction publique du Littoral:
Madame Mireille Constance LEGBA ADANKON.

Lire l'intégralité des décisions du conseil des ministres



COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 07 FÉVR. 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 07 février 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- MESURES NORMATIVES.

Règlementation des établissements de restauration et assimilés en République du Bénin.

Le développement touristique est l'une des principales priorités du Gouvernement ; d'où la nécessité de procéder à un renforcement des capacités managériales du secteur, à travers l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire, en ce qui concerne notamment le système d'octroi des licences et le classement des entreprises touristiques.

Au nombre de celles-ci, se trouvent les établissements de restauration jusqu'ici régis par un décret de 1987 qui, bien que faisant la distinction entre les établissements homologués et ceux qui ne le sont pas, manque de précision s'agissant des conditions d'accès et d'exploitation.

De ce fait, en phase d'investissement, les restaurants ne sont soumis ni aux dispositions spécifiques en amont de construction, ni aux conditions techniques de sécurité et d'hygiène requises pour l'entrée en activité.

C'est pourquoi, le présent décret, qui découle d'une analyse minutieuse effectuée avec le concours de l'Organisation mondiale du Tourisme, est plus adapté au secteur et permet de corriger les insuffisances relevées. Il offre par ailleurs l'avantage de se conformer aux dispositions communautaires de l'UEMOA ainsi qu'aux normes internationales.

Ainsi, le texte organise les conditions de construction, d'extension, de transformation et d'aménagement de même que celles d'ouverture, d'exploitation et de classement des établissements de restauration et assimilés. Sont également précisées, les modalités de contrôle et les sanctions en cas de manquement aux obligations.

Le ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts et le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique veilleront au respect du nouveau cadre réglementaire.

Au titre des autres mesures normatives, il a été adopté le décret portant modification de celui relatif à la composition et au fonctionnement du Comité stratégique de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin.

II- COMMUNICATIONS.

II-1. Mission de maîtrise d'œuvre et de construction de sept (7) commissariats dans des communes frontalières du Bénin.

Dans le but de renforcer la couverture sécuritaire sur l'ensemble du territoire national, en particulier dans certaines communes frontalières des pays limitrophes, le Gouvernement a élaboré un plan de construction de commissariats de police dans quinze (15) localités considérées comme stratégiques afin d'assurer une présence plus marquée des Forces de sécurité, d'améliorer leurs conditions de travail et d'accroître leurs capacités d'intervention.

La première phase de ce plan concerne les sept (7) localités suivantes :

Monsey et Kompa dans la commune de Karimama ;
Founougo, Goumori et Soroko dans la

commune de Banikoara ; puis Dassari et Gouandé dans la commune de Matéri.

Aussi, le Conseil a-t-il autorisé la contractualisation avec des cabinets et entreprises sélectionnés pour la maîtrise d'œuvre et la construction des infrastructures.

Les commissariats des autres localités que sont : Tantéga, Kaobagou, Oroukayo, Néganzi, Sakabansi, Liboussou, Tanongou et Dipoli seront pris en compte dans une phase ultérieure.

II-2. Mise en œuvre du plan d'action de réinstallation des personnes affectées par les travaux de curage mécanique du chenal Gbaga à Grand-Popo.

Le démarrage effectif desdits travaux est imminent et la libération des emprises utiles devient impérative.

Or, l'exploitation du périmètre du projet occasionnera une restriction momentanée d'accès des occupants des sites retenus pour le stockage de sédiments et végétaux, puis une impossibilité d'accès temporaire sur certaines parties du cours d'eau.

L'état des lieux des différents sites d'accueil des travaux a révélé la présence d'usagers de profils variés (pêcheurs, mareyeuses, maraîchers, piroguiers), d'occupants sans titres ni droits et de présumés propriétaires de domaines non bâtis.

A cet effet, il a été procédé au recensement des personnes et des biens ainsi qu'à l'évaluation des indemnités et soutiens à verser en appui à la réinstallation des personnes affectées.

Le Conseil s'est donc prononcé en faveur du paiement des indemnités dues

aux sinistrés et a instruit les ministres concernés d'accomplir les diligences nécessaires à cette fin.

III- RENCONTRES ET MANIFESTATIONS INTERNATIONALES.

Il a été autorisé sous cette rubrique, la tenue au Bénin, du 22 au 24 février 2024, de la 4ème édition du Forum des Mines et du Pétrole de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOF 2023).

IV- MESURES INDIVIDUELLES.

Sur proposition du ministre, les nominations ci-après ont été prononcées au ministère du Travail et de la Fonction Publique :

Inspecteur général des Services et Emplois publics : Monsieur Norbert Boccace KANHOUNON

Secrétaire général du ministère : Monsieur Germain Nounagnon ALOKPO

Secrétaire général adjoint du ministère : Madame Léa A. Estelle HONFO AKPOVO

Conseiller technique à la Protection sociale : Monsieur Aboubacar ALASSANE

Directeur général du Travail : Monsieur Edgard DAHOUI

Directeur général du Renforcement des Capacités et de l'Employabilité : Monsieur Omer Wanyiyon Charles AVALLA

Directeur départemental du Travail et de la Fonction publique du Littoral : Madame Mireille Constance LEGBA ADANKON.

Fait à Cotonou, le 7 février 2024,

**Le Secrétaire Général
du Gouvernement,
Edouard OUI-OURO.**

SUITE AU DÉCÈS DU PROFESSEUR PAULIN HOUNTONDJI

Les ministres KARIMOU, CHABI et LADEKAN YAYI rendent hommage à l'émérite professeur

Dans la matinée de ce mercredi 07 février 2024, les ministres des trois ordres de l'enseignement notamment Salimane KARIMOU, ministre des Enseignements maternel et primaire, Kouaro Yves CHABI des Enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle, et Éléonore LADEKAN YAYI ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique ont effectué une descente au domicile du professeur Paulin HOUNTONDJI, décédé le vendredi 02 février 2024 à l'âge de 82 ans.

À en croire le porte-parole des ministres, après la signature du livre des condoléances, cette descente vise à rendre hommage à l'illustre disparu. Ancien ministre et premier président du Conseil national de l'éducation, le professeur Paulin HOUNTONDJI était un acteur clé et une figure emblématique de l'enseignement national.

Figure majeure de la philosophie africaine, Paulin HOUNTONDJI en est une. Il était donc important au delà de toute action, de venir manifester à la famille éploré les condoléances des ministres de



l'Enseignement, a laissé entendre le porte-parole.

Biographie

Paulin Hountondji est un philosophe Béninois. Né à Abidjan en Côte d'Ivoire en 1942, il a étudié à l'École Normale Supérieure de Paris. Agrégé de philosophie et docteur ès lettres, il a enseigné aux Universités de Besançon, de Kinshasa et de Lubumbashi. Depuis 1972, il enseigne à l'Université d'Abomey-Calavi au Bénin. Membre fondateur du Conseil Inter-africain de Philosophie, il a été Ministre de l'Éducation Nationale de 1990 à 1991, puis Ministre de la Culture et de la Communication de 1991 à 1993. Il sera ensuite Chargé de mission du Président de la

République mais démissionnera en Octobre 1994 pour reprendre l'enseignement. En 2009, il est Directeur du Centre Africain de Hautes Etudes dont le siège est à Porto-Novo. Depuis le 25 Mars 2009, Paulin Hountondji est le Président du Conseil National de l'Éducation.

Il a publié de nombreux ouvrages tels que « La philosophie Africaine » en 1976 ou « Economie et Société au Bénin » en 2000. Il a reçu de nombreuses distinctions parmi lesquelles celle de Grand Officier de l'Ordre du Bénin, celle de Commandeur des Palmes Académiques et le Prix de la Fondation Prince Claus des Pays-Bas.

D. R.



ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES
SALLES DE FÊTES**

SALLES DE FÊTES

**POUR VOS SÉJOURS
ET REPOS À
Porto-Novo**

*Venez
ici*



+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40